

Description	S. O.	✓	Notes
1. Le gros bois d'œuvre dans une construction combustible doit avoir le degré de résistance au feu maximum prescrit :			
a. dimensions minimales, <i>comme prescrit</i>			
b. éviter les sections minces et les saillies vives			
c. plaques d'assise, boîtiers à autodégagement ou étriers lorsque supporté par des murs de maçonnerie			
2. Bois ignifugé :			
a. indiquer l'emplacement			
b. toit supporté par :			
i. bois ignifugé			
ii. gros bois d'œuvre			
iii. incombustible			
iv. combinaison de ce qui précède			
3. Mains courantes d'escaliers/rampes :			
a. conçues de manière à résister à des charges non concurrentes, <i>comme prescrit</i>			
4. Systèmes d'ancrage sur l'extérieur du bâtiment :			
a. pour l'entretien/le lavage des vitres			